



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 7436

Texte de la question

M Auguste Legros attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des charges d'éducation physique et sportive qui demandent l'alignement indiciaire sur les charges d'éducation de l'éducation nationale en vertu d'un accord du 6 juin 1968. Il lui demande de lui préciser ce qu'il compte entreprendre pour que satisfaction puisse être donnée à cette catégorie de personnel.

Texte de la réponse

Reponse. - L'attention particulière portée par le ministre d'Etat à la situation des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive l'a conduit à proposer lors de la préparation de la loi de finances pour 1989 d'aligner l'échelle indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur celle des charges d'enseignement des autres disciplines. Cette proposition n'a pu être retenue eu égard à l'ensemble des mesures prioritaires inscrites dans le projet de loi des finances en vue d'accroître les recrutements d'enseignants dès la prochaine rentrée scolaire. Une proposition répondant au même objectif pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un nouvel examen dans le cadre des travaux faisant suite à la concertation avec les organisations syndicales afin de revaloriser la situation des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Legros Auguste](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7436

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 1988, page 3802